



**PRÉFET DE LA
RÉGION NOUVELLE-
AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R75-2025-225**

PUBLIÉ LE 13 OCTOBRE 2025

Sommaire

ARS NOUVELLE-AQUITAINE / DOS -Direction de l'Offre de Soins - PPSPB

R75-2025-10-26-00001 - Arrêté n° PH 79/2025 du 26 septembre 2025 portant
modification de l'autorisation d'une officine de pharmacie : Pharmacie BOURBON
86100 CHATELLERAULT (2 pages)

Page 3

ARS NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2025-10-26-00001

Arrêté n° PH 79/2025 du 26 septembre 2025 portant
modification de l'autorisation d'une officine de
pharmacie : Pharmacie BOURBON 86100
CHATELLERAULT

Arrêté n° PH 79/2025 du 26 septembre 2025

**Portant modification de l'autorisation
d'une officine de pharmacie :
Pharmacie BOURBON
86100 CHATELLERAULT**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L.5125-18 et R.5125-11 ;
- VU** l'ordonnance n°2018-3 du 3 janvier 2018 relative à l'adaptation des conditions de création, transfert, regroupement et cession des officines de pharmacie ;
- VU** le décret du 7 octobre 2020 publié au Journal Officiel de la République Française le 8 octobre 2020, portant nomination de Monsieur Benoît ELLEBOODE en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;
- VU** la licence n° 13 délivrée le 11 septembre 1942 par la Préfet de la Vienne ;
- VU** la décision du 11 juillet 2025 du directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature publiée le 15 juillet 2025 au recueil des actes administratifs n° R75-2025-07-11-00005 ;
- VU** le courrier électronique du 29 août 2025 de Maître Grégory AYACHE du cabinet FLG Avocats agissant pour le compte de Madame Catherine HAYEZ titulaire de la pharmacie HAYEZ dénommée "Pharmacie BOURBON" sise 30, rue Bourbon à CHATELLERAULT (86100) sollicitant la modification de l'adresse de son officine de pharmacie en raison d'une modification de numérotation ;

CONSIDERANT le certificat de numérotage délivré par la Mairie de CHATELLERAULT le 25 juillet 2025 attestant de la nouvelle adresse de l'officine de pharmacie ;

CONSIDERANT que l'adresse exacte de la pharmacie de Madame Catherine HAYEZ est désormais **44, rue Bourbon à CHATELLERAULT (86100)**.

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1 de l'arrêté du 11 septembre 1942 est modifié comme suit :

Monsieur André DALLIER, pharmacien, est autorisé à exploiter une officine de pharmacie située à CHATELLERAULT (86100) au **44, rue Bourbon** (au lieu et place de **30**).


.../...

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication à l'égard des tiers, de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine ;
- d'un recours hiérarchique devant Madame la Ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent, ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application "Télé recours citoyen" accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Pour le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine, par délégation,
Responsable du pôle produits de santé, pharmacie, biologie,



Julie AZARD